

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 175

présenté par

Mme Pompili, Mme Attard, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 20

À l'alinéa 9, après le mot :

« cycles »,

insérer les mots :

« afin de garantir la cohérence en termes de connaissances, de compétences et d'apprentissages entre le socle et les programmes, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les programmes actuels portant sur les différentes disciplines ne sont pas assez articulés entre eux ni avec le socle commun. Il n'existe que trop peu de correspondance d'un programme disciplinaire à un autre. Les terminologies elles-mêmes sont parfois différentes d'une discipline à une autre alors qu'elles décrivent les mêmes objets ou expriment les mêmes réalités.

Il convient donc que le futur conseil supérieur des programmes puisse travailler sur la cohérence des programmes disciplinaires entre eux. Cela passe par le vocabulaire utilisé, les notions abordées ou encore les compétences et capacités à mettre en œuvre à un même niveau scolaire.

C'est par cette démarche que l'articulation étroite entre les programmes et le socle commun pourra se réaliser.